

Luxembourg, le 5 décembre 2019

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Travaux publics et à Monsieur le Ministre du Logement :

« Le gouvernement dernier avait décidé de réaliser un grand projet de logement sur le site de l'ancienne cité militaire de Diekirch par le biais de la Société nationale des habitations à bon marché (SNHBM). En effet, la SNHBM y réalisera un projet de construction à coût modéré sur une surface de quelque deux hectares. Il s'agit d'un projet de construction de 185 appartements. Le début des travaux d'infrastructure et de démolition aurait lieu en l'an 2021.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Travaux publics et à Monsieur le Ministre du Logement:

- Le bâtiment administratif actuel, construit seulement vers la fin du XXe siècle, sis au coin rue Clairefontaine/Alex Heck, sera-t-il vraiment remplacé dans le cadre du PAP « Cité militaire » par un nouveau bâtiment?*
- Dans l'affirmative, quelles seraient les raisons qui justifieraient la démolition de ce bâtiment qui habrite, entre autres, l'Administration des Contributions ?*
- En cas de destruction de cet immeuble, le gouvernement envisage-t-il de maintenir définitivement sur ce site des activités administratives?*

- *Dans l'affirmative, combien de personnes pourraient y travailler à l'avenir? Combien de fonctionnaires et employés publics y travaillent à l'heure qu'il est?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André BAULER
Député